

Remise en état des prairies

Remise en état	Prix €/ha	Date limite de semis et/ou ressemis
Manuelle*	19,70 €/heure	
Herse (2 passages croisés)	82,45	
Herse à prairie, étaupinoir	62,96	
Herse rotative ou alternative (seule)	84,81	
Herse rotative ou alternative + semoir	121,71	
Broyeur à marteaux à axe horizontal	89,53	
Rouleau	34,28	
Charrue	124,06	
Rotavator	89,53	
Semoir	62,96	
Semoir à semis direct	72,04	
Traitement (pulvérisateur)	46,42	
déchaumeur	30	
Cultivateur / vibroculteur	65	
Semence (certifiée)	Sur facture dans la limite de 30 kg/ha	15/11/2022
Semence fermière ray grass italien	30 €/ha dans la limite de 30 kg/ha	
Semence fermière ray grass anglais	60 €/ha dans la limite de 30 kg/ha	
Semence fermière légumineuse (trèfle, luzerne)	75 €/ha dans la limite de 30 kg/ha	

*La remise en état manuelle (rebouchage des trous) doit avoir lieu dans les 30 jours qui suivent l'expertise.

Réensemencement des principales cultures

Ressemis des principales cultures	Prix €/ha	Date limite de semis et/ou ressemis
Herse rotative ou alternative + semoir	121,71	
Semoir	62,96	
Semoir à semis direct	72,04	
Traitement (pulvérisateur)	46,42	
Semence certifiée de céréales*	Sur facture (ou à défaut 109,86 €)	15/12/2022 (blé)
Semences certifiée de maïs*	Sur facture (ou à défaut 180,41 €)	10/07/2022
Semences certifiée de pois*	Sur facture (ou à défaut 206,01 €)	
Semences certifiée de colza*	Sur facture (ou à défaut 99,52 €)	30/09/2022

Semence fermière pour les quatre espèces précitées, hors prairie	Moins 30 % du barème national ou du prix du marché de la semence	
--	--	--

*Indemnisation en priorité sur présentation de facture (ou, à défaut, prise en compte de l'indemnisation minimum du barème national).

Les cultures certifiées biologiques sont indemnisées sur la base du barème départemental pour les cultures conventionnelles ci-dessus, affecté d'un coefficient de 1,30.